



- 04 Neuilly-sur-Marne : un écoquartier à ciel ouvert
- 06 Villiers-le-Bel : le quartier de la Cerisaie se met au vert
- 08 Mity-Compans : une réhabilitation atypique en zone industrielle



# RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

LA LETTRE TERRITORIALE DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Juillet 2017 #08

## Édito

Les évolutions liées au changement climatique et à la croissance de l'urbanisme ont fait de l'eau un enjeu majeur de notre bassin. Cet enjeu impose de repenser la gestion de l'eau en ville. Les infrastructures de gestion de l'eau de pluie ne doivent plus seulement viser à évacuer le plus rapidement possible

les eaux de pluie. Elles doivent désormais contribuer directement à la construction d'un nouveau patrimoine naturel et paysager en ville, support d'activités sociales et de loisirs, créatrice d'îlots de fraîcheur pour faire face aux épisodes caniculaires.

Leur conception et leur gestion nécessitent un rapprochement entre les acteurs de l'eau et ceux de l'aménagement, de l'urbanisme et des espaces verts pour s'assurer de cette multifonctionnalité.

Nous encourageons fortement à multiplier les démarches de concertations techniques en amont de tous les projets pour intégrer une vision holistique du cycle de l'eau dans la ville.

À l'échelle territoriale, nous pouvons nous appuyer sur de nombreuses réalisations et témoignages d'acteurs locaux dont nous proposons de mettre en lumière quelques retours d'expériences.

*Nathalie Evain-Bousquet,*

DIRECTRICE TERRITORIALE DES RIVIÈRES  
D'ÎLE-DE-FRANCE

*Amélie Renaud*

DIRECTRICE TERRITORIALE PARIS  
PETITE-COURONNE

## En chiffre

+ de **5000**  
C'est l'équivalent,  
en stades de football,  
de la surface qui  
pourrait être imper-  
méabilisée à l'horizon  
2027 dans le cadre  
du développement  
urbain du Grand Paris.



## FAIRE DE LA PLUIE un atout

**En zone urbaine, les pluies peuvent saturer les réseaux, engendrant débordements et pollutions. Pourtant, les eaux pluviales peuvent, avec une bonne gestion, présenter des bénéfices multiples.**

Dans le 17<sup>e</sup> arrondissement parisien, le parc Martin-Luther-King s'organise autour de l'eau : bassins, fossés humides et cascades agrémentent le décor. Et ces espaces ne sont pas qu'esthétiques, ils servent aussi à accueillir l'eau de pluie. Autre exemple dans les Hauts-de-Seine, où la gestion des eaux pluviales est inscrite dans le schéma départemental d'assainissement : les communes équipent leur voirie de noues et de fossés drainants pour infiltrer la pluie là où elle tombe.

### Demain, une nécessité encore plus forte

Aujourd'hui, l'eau pluviale doit être considérée comme une ressource à valoriser intelligemment. Le changement climatique

aura notamment pour conséquence une multiplication de la fréquence et de l'intensité des pluies, associée à une hausse des températures : des étés plus chauds, des orages plus violents. Une bonne gestion des eaux de pluie permet de limiter les impacts de ces deux phénomènes. De fait, favoriser l'infiltration à la source et végétaliser la ville est précisément la première des réponses apportées par la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie en décembre 2016. Le développement urbain du Grand Paris rend cette bonne gestion des eaux pluviales plus impérative encore : l'accroissement des surfaces imperméabilisées pourrait engendrer des volumes de ruissellement qui satureraient les réseaux d'assai-





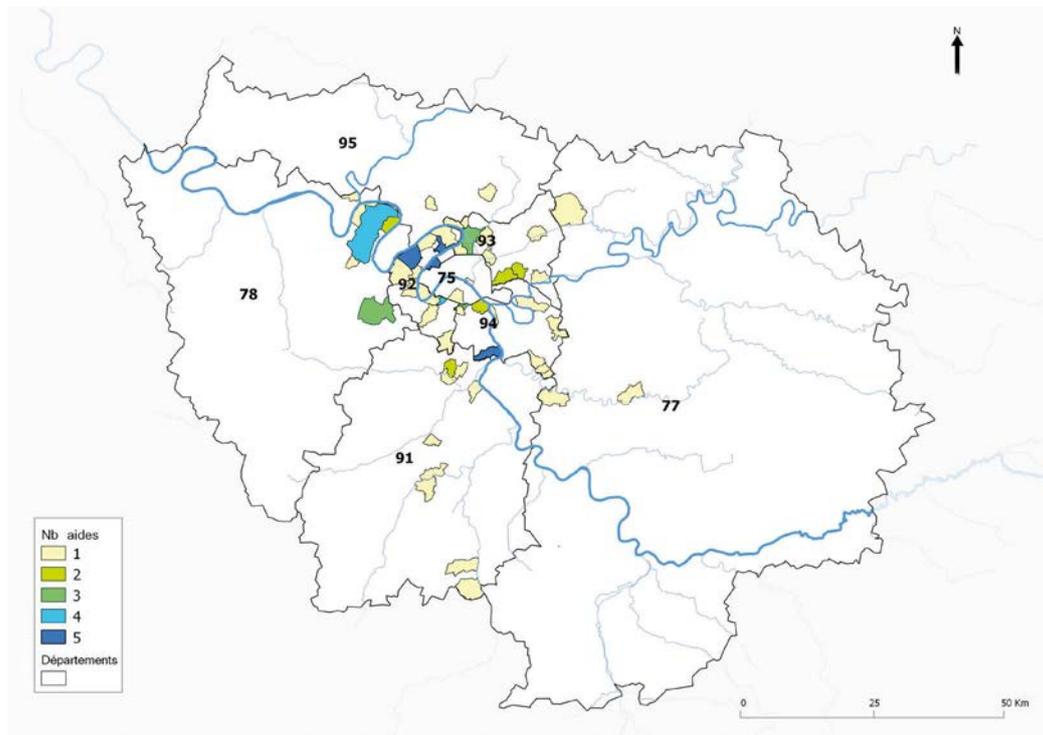
→ nissement. Ces volumes sont évalués à 500 000 m<sup>3</sup> pour chaque pluie fréquente en Île-de-France. Outre les risques de pollution engendrés, cela pourrait se traduire par un redimensionnement coûteux des ouvrages, qu'il est possible, et nécessaire, d'éviter.

### Une exigence réglementaire

Adopté en 2013, le schéma directeur de la région Île-de-France va dans le même sens en fixant des objectifs de gestion à la source des eaux pluviales et une limitation du débit envoyé dans les réseaux en cas de pluie décennale. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité inscrit dans le code de l'urbanisme que, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017, les nouveaux projets commerciaux devront favoriser la végétalisation, la perméabilité des sols et l'infiltration. Avis aux aménageurs : la gestion des eaux pluviales doit désormais être intégrée aux projets dès la conception.

### Un soutien aux collectivités et entreprises

Dans son 10<sup>e</sup> programme, l'Agence a prévu des aides importantes en ce domaine, notamment pour appuyer les collectivités et entreprises qui, à l'occasion de rénovations urbaines, s'efforcent de déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement, de ralentir leur écoulement ou de les valoriser. Plus l'action est ambitieuse, plus l'aide sera importante : celle-ci peut être augmentée de 66 % si la surface imperméabilisée est diminuée de plus de 10 %. De nouveaux projets d'urbanisme sont également éligibles dans le cadre d'appels à projets spécifiques. Outre son aide financière aux études et aux travaux, l'Agence peut également fournir un appui technique. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 fait de la maîtrise des rejets par temps de pluie en milieu urbain un axe prioritaire de la lutte contre les pollutions ponctuelles du milieu.



### Les aides de l'Agence entre 2013 et 2016

L'Agence de l'eau incite à concevoir des aménagements urbains combinant valorisation de l'eau et restauration de la nature. À l'occasion d'opérations de rénovation urbaine en zone d'urbanisation existante ou d'implantation de nouveaux projets, elle propose aux maîtres d'ouvrage des aides financières (études et travaux).

### Des bénéfices multiples

Infiltrer l'eau de pluie permet de préserver la qualité des cours d'eau et de favoriser la recharge des nappes, de réduire les débordements des réseaux, de restaurer la nature en ville, de créer des îlots de fraîcheur, de réduire la pression sur la ressource... C'est l'exemple type d'une action « sans regret », c'est-à-dire simple à réaliser et ne présentant que des avantages. La gestion dite alternative des eaux de pluie – lorsqu'elles s'infiltrent là où elles tombent – repose, le plus souvent, sur des dispositifs peu onéreux : noues, fossés, tranchées drainantes, revêtements poreux, toitures végétalisées, création de mares ou d'espaces humides... qui rendent la ville à la fois plus agréable et plus résiliente face aux aléas climatiques. La gestion des eaux pluviales constitue avant tout une opportunité : elle oblige à réconcilier la ville et la nature et à faire du cycle de l'eau une composante architecturale et un outil d'urbanisme. ●

**Allez plus loin :** Pour en savoir plus sur les aides de l'Agence et la valorisation des eaux pluviales : [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr), onglet collectivité/gestion des eaux pluviales. Vous pouvez également consulter la docuthèque de l'Agence de l'eau Seine-Normandie : [www.eau-seine-normandie.fr/docuthèque](http://www.eau-seine-normandie.fr/docuthèque)

### À lire dans Confluence



CONFLUENCE  
# 64 - avril 2017

À la une

**Découvrez la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie**



CONFLUENCE  
# 61 - juin 2016

Reportage

**Les Mureaux, lauréat des Trophées Novatech 2016 dans la catégorie « Renouvellement urbain », réconcilie la nature et la ville.**





8/12/2016

La stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin est adoptée. L'infiltration à la source et la végétalisation en ville en est l'un des piliers.

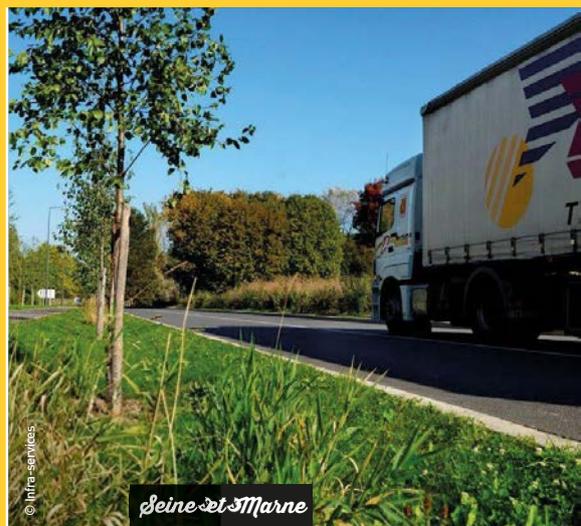
À ce jour, 125 acteurs ont signé l'acte d'engagement, dont 48 en Île-de-France.

En savoir plus : [www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique](http://www.eau-seine-normandie.fr/domaines-d-action/adaptation-au-changement-climatique)

Ivelines

## Un campus « zéro rejet »

À Guyancourt, la SCI La Garenne est nouvellement propriétaire d'un site. Objectif : le rénover et l'étendre pour créer un campus des services de l'automobile et de la mobilité accueillant 300 jeunes et 40 salariés par jour. Et la gestion des eaux pluviales n'est pas en reste. Noues, parkings perméables, toitures végétalisées et récupération des eaux de pluie : le site présentera un niveau d'imperméabilisation réduit de 12,5 %. Un projet ambitieux, sans recours aux réseaux de collecte interne ni séparateurs à hydrocarbures, et qui intègre une vocation pédagogique vis-à-vis des élèves et des visiteurs. L'Agence de l'eau soutient ce projet à hauteur de 40 % du coût total. ●



Seine-et-Marne

## L'INDUSTRIE CHANGE DE LOGIQUE

L'opérateur de plateformes logistiques Prologis reconstruit actuellement un site en Seine-et-Marne et un second dans le Val-d'Oise. Mais cette fois, l'industrie innove en faisant le choix d'une gestion alternative des eaux pluviales à la parcelle. Avec l'aide de l'Agence de l'eau et de bureaux spécialisés, Prologis reconstruit 220 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et 158 000 m<sup>2</sup> de quais, voiries et parking à Moissy-Cramayel (77), et 61 000 m<sup>2</sup> de bâtiments et 29 000 m<sup>2</sup> de quais, voiries et parkings à Marly-la-Ville (95), qui incluent noues d'infiltration, espaces verts creux, jardins filtrants et bassins paysagers d'infiltration. La petite touche finale : des toitures végétalisées sur les locaux administratifs. ●



Initiative

## Un plan vert pour la Région Île-de-France

Lors de l'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie, la Région Île-de-France a fait connaître son intention d'élaborer un « Plan vert de l'Île-de-France ».

Une collaboration entre la Région Île-de-France et l'Agence de l'eau est apparue nécessaire étant donné les objectifs que partagent ce Plan vert avec la stratégie d'adaptation et le SDAGE de l'Agence de l'eau.

Coût

## Pas plus cher, bien au contraire !

Les solutions de gestion à la source des eaux pluviales sont systématiquement plus économiques que les solutions traditionnelles (réseaux pluviaux ou unitaires), aussi bien en investissement initial qu'en coût global avec entretien après 10, 20 et 60 ans d'utilisation. Source : ASTEE : Chocat, 2016. ●



ACTEURS

# Neuilly-sur-Marne : UN ÉCOQUARTIER À CIEL OUVERT

**Projet d'envergure, la création de l'écoquartier Maison-Blanche, à Neuilly-sur-Marne, à 15 km de Paris, montre qu'il est tout à fait possible de densifier l'espace urbain en mettant en place une gestion à la source des eaux pluviales. Retour sur une opération exemplaire.**



**E**n 2014, la ville de Neuilly-sur-Marne, en Seine-Saint-Denis, a confié à Grand Paris Aménagement la maîtrise d'ouvrage du projet de ZAC Maison-Blanche, via une concession d'aménagement accordée pour une durée de 17 ans. Cette opération foncière exceptionnelle vise à créer un écoquartier sur un site de 58,6 ha situé à l'extrémité est de la commune, très végétalisé et anciennement occupé par un hôpital psychiatrique. L'objectif est de recomposer et densifier l'espace pour répondre au besoin de logements, de création d'emplois et de rééquilibrage du développement urbain de la cité et de l'agglomération parisienne, ainsi qu'à la valorisation du patrimoine bâti et paysager et à la restauration de la trame verte et bleue. Le programme global prévoit la réalisation d'environ 4 000 logements, 40 000 m<sup>2</sup> de bureaux et activités artisanales, 5 500 m<sup>2</sup> de commerces, 16 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics, 12 ha de voiries et 9 ha

d'espaces verts. Le chantier devrait être terminé en 2030, après quatre phases de travaux successives.

## Un secteur sensible

La gestion des eaux pluviales est l'un des thèmes déterminants qui structurent le projet de futur écoquartier. Logique, puisque, comme le souligne Josiane Creuzet, chargée d'opérations collectivités et industries à l'Agence de l'eau Seine-Normandie, « ce projet concentre toutes les problématiques liées à l'eau rencontrées sur les territoires de la petite couronne parisienne ». Le site est proche à la fois de la Marne, que les acteurs locaux veulent rendre baignable en 2022 dans le cadre du SAGE Marne Confluence, et du parc départemental urbain de la Haute-Île, qui présente une richesse naturelle remarquable et fait partie du réseau Natura 2000 de Seine-Saint-Denis. Deux prises d'eau potable sont également installées en aval de la ZAC. « C'est donc un secteur très sensible qui fait l'objet de nombreuses initiatives pour l'amélioration de la qualité de l'eau », commente Josiane Creuzet. Sur place, les eaux pluviales se déversent soit dans un réseau unitaire qui collecte aussi les eaux usées, soit dans un réseau séparé. « Dans le premier cas, elles sont gaspillées et inutilement traitées dans les stations d'épuration, qui risquent l'engorgement en cas de fortes pluies. Dans le second, la séparation n'est souvent

« Nous finançons le traitement à ciel ouvert de toutes les pluies courantes, qui représentent 80 % du volume annuel de pluie dans la zone. »

**Josiane Creuzet,**  
CHARGÉE D'OPÉRATIONS COLLECTIVITÉS ET INDUSTRIES  
À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

qu'imparfaite. Dans les faits, en raison de mauvais branchements, il arrive que les eaux pluviales et usées se mélangent, avec à la clé des problèmes de pollution du milieu naturel », poursuit Josiane Creuzet.

## Un réseau de noues latérales

Au vu de ces enjeux, l'Agence de l'eau a donc décidé de soutenir le projet de gestion alternative prévu dans le programme d'aménagement de la zone. Ce sont 331 434 euros qui sont investis par l'Agence de l'eau Seine-Normandie dans la première phase des travaux – entamée cette année et qui va permettre d'aménager les 124 320 m<sup>2</sup> d'espaces publics du futur écoquartier. « Ils serviront à financer le traitement à ciel ouvert de toutes les pluies courantes. Ce que nous appelons pluies courantes, ce sont de petites pluies qui correspondent à 8 mm d'eau en 24 heures maximum. Elles représentent 80 % du volume annuel de pluie dans la

« Ce projet concentre toutes les problématiques liées à l'eau rencontrées sur les territoires de la petite couronne parisienne »

**Josiane Creuzet,**  
CHARGÉE D'OPÉRATIONS COLLECTIVITÉS ET INDUSTRIES  
À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



Vue d'artiste du Parc de Maison Blanche.

zone », précise Josiane Creuzet. La solution imaginée consiste à border chaque voirie de noues latérales, des fossés en pente douce plantés qui pourront absorber l'eau. Le réseau de noues convergera vers un parc où des modelés de terrain dessineront des zones naturelles inondables. Le programme prévoyant l'aménagement d'une place très minérale, ce linéaire à ciel ouvert sera complété par un



« Ce dispositif contribuera à la qualité de vie des habitants et limitera les îlots de chaleur urbains, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. »

**Josiane Creuzet,**

CHARGÉE D'OPÉRATIONS COLLECTIVITÉS ET INDUSTRIES  
À L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

petit bassin enterré. Par ailleurs, afin de renforcer la présence de l'eau et de la biodiversité en ville ainsi que la qualité paysagère, deux cheminements d'eau vont être aménagés dans l'axe des anciens rus Saint-Baudile et des Pissotes. « Non seulement ce dispositif permettra de traiter la majeure partie des problèmes touchant l'eau de pluie dans la zone, mais en remettant l'eau dans la ville, il contribuera à la qualité de vie des habitants et limitera les îlots

de chaleur urbains, dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Et ce, sans remettre en cause l'objectif de densification de la zone aménagée », relève Josiane Creuzet.

### Des promoteurs impliqués

Les maîtres d'œuvre de Grand Paris Aménagement ont associé à leur réflexion les représentants de la Police de l'eau, de la Direction de l'eau et de l'assainissement du conseil départemental et de l'Agence de l'Eau, organisant avec eux des réunions d'information régulières. « Nous avons pu ainsi apporter notre contribution au projet, précise Josiane Creuzet. Comme les premières simulations ne permettaient pas de traiter l'intégralité des petites pluies, nous avons par exemple insisté pour que les lotisseurs se voient imposer une gestion à ciel ouvert de toutes les eaux pluviales courantes. Après discussion, cette obligation de rétention à la parcelle a été actée. Elle est désormais intégrée au cahier des prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales rédigé par Grand Paris Aménagement. Le moment venu, notre agence sera aux côtés des promoteurs, prête à les aider à identifier les meilleures solutions à mettre en œuvre et à leur apporter son appui financier. » Sur la ZAC, des travaux préparatoires lancés en juin 2016 se poursuivent. Compte tenu de l'ampleur de l'opération, le programme d'aménagement va évoluer avec le temps et les besoins. ●



© Romaric Danneberg

2 questions à ...

**ROMARIC FRÈRE,**  
chef du projet à Grand Paris Aménagement

## La gestion à la source des eaux pluviales a été intégrée au projet dès sa conception. Pourquoi ?

La ville nous a transmis un avant-projet des espaces publics qui incluait déjà une gestion à la source des eaux pluviales et a servi de base à notre réflexion. L'intégralité du programme est portée par une ambition de développement durable, d'où le souhait d'une gestion alternative désengorgeant les réseaux urbains. Cette exigence est de plus en plus fréquente dans les ZAC en région parisienne, pour des raisons environnementales mais aussi financières car elle évite de modifier les réseaux existants. Nous y avons répondu en mettant en place une équipe de maîtrise d'œuvre – architecte coordinateur, paysagiste et bureau d'études techniques – connaissant parfaitement ce type de problématiques.

## Que pensez-vous des solutions qui seront mises en place ?

Je ne les vois pas comme un dispositif contraignant empiétant sur l'espace public, mais comme un aménagement paysager particulier. Il sera intégré aux 9 hectares d'espaces verts prévus par le programme et constituera un plus pour le cadre de vie.



# VILLIERS-LE-BEL

## Le quartier de la Cerisaie se met au vert

**Le projet de rénovation urbaine actuellement mené à la Cerisaie, à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise), est colossal. Débuté en 2009, il prévoit un volet de gestion alternative des eaux pluviales, à la source et à ciel ouvert. Si le projet global court jusqu'à 2019, le volet pluvial, lui, est presque finalisé. Visite guidée.**

**A** Villiers-le-Bel, c'est tout un quartier qui change de visage. Le projet de rénovation urbaine, qui bénéficie depuis 2009 d'une convention avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), prévoit la construction de logements, la création de rues, d'équipements publics (une crèche et un institut médico-éducatif devaient notamment voir le jour en 2018) et d'espaces verts, ou encore la réhabilitation de bâtiments. Le tout, pour une enveloppe frôlant les 60 millions d'euros. Et la gestion alternative des eaux pluviales figure parmi les objectifs du projet. « *L'objectif principal était de désenclaver le quartier grâce à la création d'un système de voiries et d'une zone 30, de sorte que la voiture prenne sa place dans ce quartier piéton sans pour autant l'envahir*, décrit Maya Cazin, responsable de la mission de renouvellement urbain à la mairie de Villiers-le-Bel. *Par ailleurs, nous voulions améliorer le cadre de vie en valorisant la qualité et la diversité paysagère, vrai point fort du site. La combinaison de ces deux objectifs – la création de voiries peu encombrées associée à la valorisation de la biodiversité existante – a amené la maîtrise d'œuvre à proposer assez vite un système alternatif de gestion des eaux pluviales constitué de noues et de bassins drainants sous voiries.* » Convaincre les parties prenantes n'a pas été chose aisée. Maurice Maquin, adjoint délégué aux Travaux et au Développement durable, témoigne : « *Ces techniques étaient une première pour la ville, il a donc fallu informer et sensibiliser les habitants. Pour lever les appréhensions de chacun, à commencer par les nôtres, nous sommes allés visiter des espaces déjà aménagés de la sorte.* » Finalement, c'est bien ce projet novateur qui est retenu. Et, fin 2014, la ville obtient une aide de l'Agence de l'eau pour le volet pluvial. Pourtant, le projet dans sa version initiale n'était pas éligible. Associée très en amont, l'Agence de l'eau a pu, en concertation avec la ville, trouver les solutions techniques répondant à la fois aux problématiques locales et aux critères de subvention.

1. Jardin de pluie en cours de création.
2. Trottoir ajouré.
3. Nouvel espace de loisirs sportifs.
4. Nouvelle résidence Lucie Aubrac.
5. Noues.



### Une nouvelle vision de la ville

Aujourd'hui, le gros œuvre est achevé et en termes de cadre de vie, tout le monde y trouve son compte. Mieux encore : la gestion des eaux pluviales s'avère un outil formidable pour la structuration des éléments urbains. Le parc au cœur de la Cerisaie est un bon exemple : le système de noues et de canaux qui le ceinture permet de canaliser la circulation des deux-roues. Mais ce principe de zéro rejet pluvial a aussi été porté au-delà des espaces publics, vers les nouveaux programmes de construction de la ville. En rendant à nouveau l'eau visible dans l'espace urbain, la ville a développé une vaste stratégie de sensibilisation autour de la consommation et de la gestion de l'eau. « *Aujourd'hui, le nouveau regard porté sur la question concrète de l'eau a permis de faire avancer la ville beaucoup plus largement* », conclut Maurice Maquin. Et grâce à cette révision des modes de vie plus en adéquation avec l'environnement, la ville a été labellisée écoquartier fin 2015. ●



1



2



3



4



5

### Fiche projet

## À Villiers-le-Bel, une gestion des eaux pluviales à la source et à ciel ouvert

#### L'OBJECTIF :

Zéro rejet pour des pluies courantes jusqu'à des pluies de retour centennal que ce soit sur les espaces publics ou privés.

#### LES PRINCIPES RETENUS :

- Respecter les écoulements naturels,
- Stocker l'eau à la source,
- Favoriser l'infiltration
- Veiller à la prise en compte des épisodes pluvieux courants, à répétition ou exceptionnels.

#### LES OUVRAGES DE GESTION MIS EN PLACE :

Les eaux de ruissellement du domaine public sont collectées, stockées et infiltrées par 3 types différents d'ouvrages :

- 14 noues positionnées au niveau des espaces verts
- 2 espaces verts creux
- 26 massifs filtrants sous voirie.

#### AIDE DE L'AGENCE DE L'EAU :

70 % du coût des noues et espaces verts creux, soit plus de 275 000 euros.



— AU FIL DE L'EAU —

# MITRY-COMPANS

## Une réhabilitation atypique en zone industrielle

**Le projet de requalification de la zone industrielle (ZI) de Mitry-Compans (Seine-et-Marne), subventionné par l'Agence de l'eau, est ambitieux. Objectif : renforcer l'attractivité de la zone et améliorer le cadre de vie. Le tout, en cohérence avec les nombreuses contraintes liées au site. Un vrai casse-tête.**

La requalification de l'espace public de la zone industrielle de Mitry-Compans, située à proximité de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, au nord-est de Paris, et à cheval sur deux communes, Mitry-Mory et Compans, concerne pas moins de 180 000 m<sup>2</sup>. « La ZI a été créée dans les années 1970, explique Thierry Kucwaj, qui gère le projet depuis ses débuts au sein du Syndicat intercommunal de la zone industrielle de Mitry-Compans. Les élus ont donc voulu requalifier l'ensemble de la zone en remettant aux normes l'éclairage public et les espaces dédiés aux piétons, en repensant les itinéraires de transport en commun et en désimperméabilisant et végétalisant au maximum. La gestion des eaux pluviales a très vite été associée au projet. »

Après une étude globale sur l'ensemble de la ZI, le projet a été décliné pour proposer un aménagement pour chacun des trois types d'axes de circulation. Mais les contraintes du site sont extrêmement



fortes : « En plus de la circulation des poids lourds et de leur accès aux différentes entreprises, il fallait composer avec une faible perméabilité du sol et, surtout, les exigences du plan particulier des risques technologiques (PPRT) auquel la ZI est soumise », précise Thierry Kucwaj. Ce PPRT interdit notamment le stationnement sur la voie publique ; l'occasion donc de diminuer la largeur des voies afin de récupérer de l'espace permettant d'inclure dans l'aménagement des sur-

faces désimperméabilisées, des ouvrages d'infiltration, des cheminements piétons sécurisés.

### Tester un principe pour le répliquer

Les travaux sont maintenant achevés rue Marc-Seguin, premier tronçon du projet. Plantations, passage piéton, bordure ouverte pour le passage de l'eau pluviale, noues, surlargeurs carrossables pour l'accès des poids lourds aux entreprises... La rue a eu beau passer à sens unique, elle garde toute sa fonctionnalité. « Nous n'avons que des retours positifs des industriels qui y travaillent »,

témoigne Thierry Kucwaj. Les surfaces imperméabilisées ont été réduites de plus de 15 %. Quant aux noues, elles s'avèrent redoutablement efficaces. En témoigne le bilan de fonctionnement réalisé depuis l'été 2016 : aucun rejet au réseau n'est observé. Mais la rue Marc-Seguin n'est qu'un début. Grâce aux apports de cette première rue test, le projet de réhabilitation d'une rue adjacente, la rue Becquerel, a été finalisé. Les travaux pourraient commencer à l'automne. ●

### Agenda

— Juin —

#### CLASSE D'EAU

Le 15 juin, c'était la deuxième journée de la classe d'eau organisée par le SIBSO pour les élus du contrat de bassin Orge-Amont. Composé de cinq journées, qui s'étalent de mai à novembre 2017, ce projet permet aux 25 participants d'assister aux exposés théoriques d'acteurs du monde de l'eau et de découvrir le territoire du bassin de l'Orge amont au travers de visites de plusieurs sites et ouvrages.



— Juin — Septembre —

#### DONNEZ VOTRE AVIS!

Vos réflexions, idées et souhaits pour le 11<sup>e</sup> programme de l'Agence de l'eau nous intéressent ! Du 1<sup>er</sup> juin au 5 septembre, faites-nous en part en collant un Post-it sur notre tableau virtuel accessible à l'adresse suivante : <http://linoit.com/users/dumontis/canvas/En%20route%20pour%20le%2011%C3%A8me%20programme>



### RIVIÈRES D'ÎLE-DE-FRANCE

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Lettre territoriale Rivières d'Île-de-France **Directrice de la publication** : Patricia Blanc **Directrice territoriale Paris Petite-Couronne** : Amélie Renaud **Directrice territoriale des Rivières d'Île-de-France** : Nathalie Evain-Bousquet **Chargée de communication** : Marie-Anne Petit **Rédacteurs** : Camille Aulas, Frédérique Échard, Guillaume Tixier **Conception, conseil, réalisation** : CITIZENPRESS

